

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 SEPTEMBRE 2018

Nombre de Conseillers	l'an deux mille dix-huit
En exercice	23 le 13 septembre à 20 heures
Présents	12 Le Conseil Municipal de la Commune de POUILLY SOUS CHARLIEU (Loire)
Votants	19 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Paul PONCET, 1 <sup>er</sup> adjoint, en l'absence de Monsieur le Maire, pour raisons de santé,

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 septembre 2018

Etaient présents : M. Paul PONCET, Mme Geneviève BRIENNON, Mme Michelle JOLY, M. Claude POUJET, Mme Nathalie LOUDOT, Mme Nicole BOURDET, M. James BILLARD, Mme Nathalie VIAL, Mme Olympe MEUNIER, M. Georges THORAL, M. Philippe BORDE, Mme Sandrine MELRO

Excusés : M. Philippe JARSAILLON procuration donnée à Mme Nathalie LOUDOT, M. Michel LAMARQUE procuration donnée à M. Claude POUJET, M. Gérard TARDY, M. Patrick LAGARDE procuration donnée à Mme Michelle JOLY, Mme Monique ROCHE procuration donnée à Mme Nicole BOURDET, Mme Sylvie CHAZELLE, M. Jean-Marc CHATELARD, Mme Nathalie TANGHE procuration donnée à M. Paul PONCET, M. Mickaël PERRET, M. Adelino MASSANO procuration donnée à Mme Geneviève BRIENNON

Absents : Mme Carinne LEGUT

Secrétaire de séance : M. James BILLARD

---°°°---

Monsieur Paul PONCET informe le conseil municipal que conformément à l'article L 2121-14 du Code général des collectivités territoriales le conseil municipal est présidé par la maire et, à défaut, par celui qui le remplace. Monsieur Paul PONCET étant le 1<sup>er</sup> adjoint, la session du conseil municipal peut se tenir sous sa présidence.

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint informe le conseil municipal de l'état de santé de Monsieur le Maire et précise que ce dernier a été hospitalisé pour un problème cardiaque et que son absence devrait être de quatre semaines environ

---°°°---

### **1/ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 12 juillet 2018**

Le compte rendu du conseil municipal du 12 juillet 2018 est approuvé à l'unanimité.

### **2/ Compte rendu du conseil communautaire**

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint évoque les principaux sujets du conseil communautaire du 19 juillet 2018 à savoir :

↳ Economie : au titre du développement des PME, de l'artisanat et du commerce une subvention de 3 500.00 € est attribuée à la boulangerie de Saint Nizier sous Charlieu et une autre de 1 948.00 € aux vétérinaires de Pouilly sous Charlieu.

↳ validation du transfert de la compétence GEMAPI.

↳ Plan climat air énergie territorial (PCAET) : présentation du pré programme des actions avec agenda. Le programme a été élaboré avec les acteurs du territoire.

↳ tourisme :

- étude de l'organisation de la structuration touristique actuelle. Choix d'un prestataire extérieur avec un coût prévisionnel de 30 000.00 € (environ 2 000.00 € pour la communauté de communes).
- Examen des subventions pour les manifestations d'intérêt communautaire : budget global voté de 24 000.00 € pour 2018, seulement 13 290.00 € engagé à ce jour.
- Taxe de séjour 2019 modifiée.
- Une subvention exceptionnelle versée à Pouilly Bouge pour l'organisation de la foire.

Monsieur THORAL ajoute :

« L'étude de la piscine a été confiée au cabinet PARIS D2 international pour 31 225.00 €. Des réunions de travail ont déjà eu lieu pour étudier les différents scénarios d'aménagement.

La commune de Saint-Pierre la Noaille a eu sa surface constructible réduite à seulement 2 000 m<sup>2</sup> dans les surfaces construites déjà existantes.

Les objectifs du PCAET ont été définis. J'invite mes collègues à examiner en question diverse comment faire rentrer la suite de la voie verte vers Vougy et les actions à mener auprès de la Communauté de communes.

La nouvelle définition de la taxe de séjour ne va pas être facile à mettre en place, car elle variera en fonction du confort de l'accueil et du nombre de personnes hébergées.

Le projet de réseau de chaleur de BELMONT nous paraît très intéressant pour la réduction de l'empreinte carbone. Pouilly pourrait aussi apporter sa contribution en équipant certains bâtiments publics en panneaux photovoltaïques ».

### 3/ Voyage à Verdun des membres du Conseil municipal jeunes

Madame BRIENNON décrit le séjour prévu pour les membres du Conseil municipal jeunes à Verdun les 29 et 30 septembre 2018. Il comportera notamment différents circuits sur les champs de bataille de la guerre 14-18.

Le coût de ce séjour pour 13 enfants et 4 adultes comprend :

- une nuitée, un petit-déjeuner, un déjeuner et un dîner pour un montant de 719.00 € TTC,
- l'accès et les visites aux différents sites pour un montant de 1 131.00 € TTC.

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint demande au conseil municipal de valider la prise en charge par la commune du montant de ce séjour.

Monsieur THORAL demande qui sont les encadrants.

Madame BRIENNON répond qu'il s'agit de M. LAGARDE, Mme BOURDET, Mme JOLY et Mme BRIENNON.

Après délibération le conseil municipal valide à l'unanimité la prise en charge du montant du séjour par la commune.

### 4/ Décision modificative au budget annexe « lotissement la Villatière »

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint informe le conseil municipal qu'il convient de modifier le budget « lotissement la Villatière » pour la prise en compte des écritures d'amortissement.

Il propose les modifications suivantes :

FONCTIONNEMENT		
ARTICLES	AUGMENTATION SUR CREDITS OUVERTS	
	DEPENSES	RECETTES
D-023 Virement section investissement	36 582.00	
D-6811 Dotation aux amortissements	184.00	
R-777 Quote-part des subventions d'investissement		36 766.00

<b>TOTAL</b>	36 766.00	36 766.00
--------------	-----------	-----------

<b>INVESTISSEMENT</b>		
	<b>AUGMENTATION SUR CREDITS OUVERTS</b>	
<b>ARTICLES</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
D-040-13936 Amortissement subventions	36 766.00	
R-021 Virement de la section de fonctionnement		36 582.00
R-2804182 Amortissement subventions		184.00
<b>TOTAL</b>	36 766.00	36 766.00

Après délibération le conseil municipal valide à l'unanimité la décision modificative n° 2 au budget « lotissement la Villatière ».

Monsieur THORAL intervient : « Nous avons lundi, en commission urbanisme les Permis de Construire des parcelles que nous avons vendues. Il faudrait que nous ayons rapidement des devis des différents branchements. Quand les gens ont leur permis, ils sont pressés de rentrer dans les lieux ».

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint précise que des compromis sont déjà signés avec la réserve de l'accord du permis de construire.

## **5/ Achat d'un robot de cuisine à la commune de Vougy**

La commune de Vougy met en vente un robot de cuisine d'occasion au prix de 500.00 €. Le cuisinier du restaurant scolaire en a l'utilité.

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint propose au conseil municipal d'acquérir ce robot au prix de 500.00 €.

Après délibération le conseil municipal valide à l'unanimité l'achat dudit robot au prix de 500.00 €.

## **6/ Choix du bureau d'études pour l'aménagement de la place de la salle des fêtes**

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint informe le conseil municipal qu'il a été demandé à trois bureaux d'études un devis pour l'aménagement de la place de la salle des fêtes pour un montant maximum de travaux de 200 000.00 €.

Les propositions des bureaux d'études sont les suivantes :

- Atelier du Ginkgo de Saint Haon le Châtel : 11 880.00 € HT,
- Bureau d'études TELYP VERD de Saint-Etienne : 14 200.00 € HT,
- Bureau d'études Réalités de Roanne : 12 000.00 € HT.

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint propose de retenir la proposition de l'Atelier du Ginkgo et demande au conseil municipal de l'autoriser à demander une subvention au Département.

Monsieur THORAL intervient : « Cet aménagement ne nous paraît pas prioritaire par rapport au projet de trottoirs et égouts séparatifs rue de Briennon qu'il faut absolument entreprendre dans les meilleurs délais. En ce qui concerne l'environnement, cette place n'est pas mal placée car elle absorbe bien l'eau de pluie. Nous nous sommes dotés d'un engin pour la remettre en état. Tout autre aménagement serait sans doute producteur de plus d'eaux pluviales à gérer. Ou alors, vous nous proposez de payer cher un cabinet qui nous proposera des produits chers pour arriver au mieux au même résultat qu'actuellement. Nous nous abstiendrons sur ce projet d'aménagement ».

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint répond que la place de la salle des fêtes sert aussi pour le marché quand la place du marché est occupée par des manifestations.

Après délibération le conseil municipal valide à la majorité (3 abstentions) la proposition de l'Atelier du Ginkgo et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention au Département.

## 7/ Assainissement – construction d'une nouvelle station de traitement

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint rappelle au conseil municipal que la commune a été mise en demeure par arrêté préfectoral du 12 novembre 2014 de mettre en conformité son système d'assainissement avec au préalable de faire une étude diagnostic.

En décembre 2015 le bureau d'études a rendu son compte-rendu accompagné du schéma directeur.

Par arrêté préfectoral en date du 19 janvier 2016 la commune est mise en demeure de réaliser les travaux objets du schéma directeur avant le 31 décembre 2017. Le calendrier des travaux a été respecté. En parallèle la commune devait entreprendre une étude préalable à la construction d'une nouvelle station de traitement des eaux usées, et comme fortement conseillé par l'arrêté de mise en demeure, un équipement commun avec la commune de Briennon.

Les bureaux d'études, Réalités Environnement et ICA Environnement ont étudié les différentes possibilités à la fois d'implantation et techniques.

SCENARIO	COMMUNE	SITE	BENEFICIAIRE	MONTANT HT	OBSERVATIONS
<b>UNE STATION A POUILLY ET UNE STATION A BRIENNON</b>					
1	POUILLY	ACTUEL	POUILLY	3 618 000,00	
1	BRIENNON	ACTUEL	BRIENNON	1 615 000,00	
2	POUILLY	SNCF	POUILLY	4 193 000,00	avec bassin d'orage
				3 897 000,00	avec filtre roseaux
<b>UNE STATION INTERCOMMUNALE</b>					
3	POUILLY	ACTUEL	POUILLY + BRIENNON	5 030 500,00	avec bassin d'orage
4	POUILLY	SNCF	POUILLY + BRIENNON	5 635 500,00	avec bassin d'orage
	POUILLY	SNCF	POUILLY + BRIENNON	5 319 500,00	avec filtre roseaux
5	BRIENNON	ACTUEL	POUILLY + BRIENNON	4 920 500,00	

Une réunion s'est tenue en mairie le 26 juillet 2018 en présence de Madame Longère, maire de Briennon. Au cours de cette réunion il a été émis un avis favorable à la construction d'une station intercommunale sur le site actuel de la station de Pouilly sous Charlieu. Ce scénario correspond au scénario 3 du tableau ci-dessus avec une estimation du coût à ce stade de 5 030 500,00 € HT.

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint informe également les membres du conseil municipal d'un courrier reçu en date du 22 août 2018 de Monsieur le Sous-préfet qui demande de retirer la décision par laquelle a été validée la division des parcelles communales de la Villatière sous prétexte que les lots créés vont entraîner de nouveaux raccordements à la station qui est déjà saturée. Le retrait de cette décision entraînerait l'annulation des ventes des parcelles alors que des demandes de permis de construire ont déjà été déposées.

Une rencontre avec Monsieur le Sous-préfet et tous les services concernés dont les bureaux d'études devait se tenir le 24 septembre 2018 en Sous-préfecture. Elle est repoussée en raison de l'absence du maire. Elle devrait se tenir le 16 octobre 2018.

Monsieur THORAL intervient : « Construction d'une nouvelle station d'épuration : Quel est l'objet exact de la délibération qu'on nous demande ?... La réunion du 26 Juillet dernier a eu bien peu de participants. Suite aux travaux de récupération de la source de « l'espace Brécharde » on a constaté la réduction importante de l'arrivée d'eaux pluviales à

la station. Si en même temps que les travaux de la rue de Briennon, on récupère la source de la rue de Charlieu, on baissera encore de façon significative l'arrivée des eaux claires parasites. Ce qui permettra de réduire d'autant les bassins d'orage. Si la réutilisation des actuels bassins d'aération est possible, les coûts devraient encore pouvoir se réduire. Nous souhaiterions savoir quel est le pourcentage de réseau séparatif de la commune de Briennon. Quelle sera la répartition des coûts (investissements et fonctionnement) en fonction des populations respectives. Nous l'évaluons à 61% pour Pouilly et 39% pour Briennon.

Quelle est la position de la Communauté de communes et de son Président sachant que le transfert de la compétence pourrait se faire en 2020 ?

Nous ne sommes pas opposés à une station commune ».

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint précise que les travaux de mise en séparatif n'ont pas l'effet escompté en raison de la difficulté à imposer aux habitants de se raccorder au réseau notamment pour des raisons financières.

Monsieur THORAL répond qu'il faudrait chercher un moyen de l'imposer.

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint propose de valider le choix de la construction d'une nouvelle station intercommunale sur le site actuel de Pouilly sous Charlieu.

Après délibération le conseil municipal valide à l'unanimité la construction d'une nouvelle station intercommunale sur le site actuel de Pouilly sous Charlieu.

## **8/ Renouvellement du bail du logement du camping municipal**

Le bail du logement du camping arrive à expiration le 15 octobre 2018. Le bail en cours était de six mois afin de couvrir la période des réservations. La gérante, pour cette première année, est satisfaite et souhaite renouveler l'expérience en 2019.

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint propose de renouveler le bail pour une durée d'un an afin que la gérante et sa famille reste dans le logement cet hiver et gère le camping l'été prochain. Il propose également de maintenir les mêmes conditions de tarifs à savoir 150 € par mois hors taxes et hors charges.

Après délibération le conseil municipal valide à l'unanimité le renouvellement du bail du logement du camping municipal pour une durée d'un an dans les mêmes conditions que précédemment.

## **9/ Service de déneigement**

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint propose de confier le service de déneigement à l'entreprise CHAVANY de Charlieu. Le camion, mise à part le déneigement est très peu utilisé et compte-tenu de son état il engendre des frais trop élevés.

L'entreprise CHAVANY a fait une proposition qui comprend la reprise du camion, de la lame et de la saleuse pour un montant de 2 000.00 €. Elle assurerait le déneigement sur une période de 17 semaines pour un forfait de 2 550.00 € HT annuel auquel s'ajouteraient 100.00 € HT par heure de travail effectif. Le sel serait fourni par la commune.

Après cet exposé une discussion s'engage entre tous les membres du conseil municipal notamment sur la reprise du matériel d'un montant trop faible par l'entreprise CHAVANY et sur le coût élevé du paiement des heures de sortie par rapport à celui des agents communaux. Une fois ce service confié à l'entreprise CHAVANY il ne sera plus possible de revenir en arrière. Même si le camion n'est pas très usité il faut l'équivalent de six voyages pour un petit camion contre un voyage du 7 tonnes.

Monsieur THORAL ajoute : « La proposition du rachat du matériel (poids lourd + saleuse) à 1000 € nous a fortement surpris. C'est un peu du « brigandage au coin du bois. ». Nous évaluons le camion aux environs de 4 000 € et la saleuse qui n'a quand même pas beaucoup salé autour de 10 000 €. Nous sommes d'accord pour dire que les astreintes de déneigement mises en place par votre équipe (16 semaines) sont « surréalistes » par rapport aux jours de neige réels de ces dernières années. Il faut prendre en compte la réalité du changement climatique. Après consultation du C.D.G 42, il

nous paraît plus raisonnable de regarder, avec les personnels concernés, l'historique des périodes réelles de neige sur les cinq dernières années et de négocier une période d'astreinte plus réduite ».

Les membres du conseil municipal, ne pouvant se prononcer, décident à l'unanimité de reporter ce sujet à un prochain conseil municipal.

## **10/ Informations diverses**

↳ Ce week-end a lieu la foire d'automne organisée par Pouilly Bouge.

↳ Mardi 18 septembre 2018 à la salle des fêtes Monsieur Loïc CHETAIL présente son film tourné lors de son séjour en Amérique du Sud.

↳ Monsieur THORAL indique que l'idée d'une pétition a été évoquée pour le prolongement de la voie verte vers Vougy. Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint ajoute qu'il faudrait se mettre en contact avec la mairie de Vougy et présenter un projet à la Communauté de communes.

↳ Monsieur THORAL demande qui a l'entretien du chemin menant à la déchetterie. Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint précise que c'est la Communauté de communes.

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint clôture la séance du conseil municipal à 21h15.

La date du prochain conseil municipal sera communiquée ultérieurement.